



## Premier titre de séjour - PACS - pièces justificative

Par **LaurenceJ**, le **03/06/2019** à **20:43**

Bonjour,rrnrnJe suis Canadienne et je vais me Pacser avec un Francais (de la Martinique). Nous désirons vivre ensemble en Martinique. rnrnJe vais commencer par faire une demande de séjour "vie familiale et privé" mention Visiteur. À ma compréhension (corrigé moi si je me trompe) l'an prochain je pourrai justifier d'un an de vie commune avec lui et demandé le titre "Vie familiale et privé" et ainsi pouvoir travailler. rnrnVoici mes questions:rrnrn1- Si je fais ma demande de visa (mention visiteur) 3 mois après être pacsé et que je réponds aux autres critères, est-ce un délais suffisant ? Plus précisément, y a-t-il un délais minimum avant de pouvoir faire ma demande de visa 'vie familiale et privé" mention visiteur un fois pacsé?rrnrn2- Pour le justificatif bancaire, j'aurai l'argent requis et même plus, toutefois s'il voit que j'ai bénéficié de l'assurance emploi dans mon pays, est-ce que cela peut jouer contre moi ? Dois-je avoir un emploi lors de ma demande sachant que de toute façon je ne pourrai pas travailler là-bas pendant un an ?rrnrn3- Que dois-je fournir comme "justificatif de la situation sociaux-économique", outre le PACS ?rrnrnMerci beaucoup.